



CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

POUR VOTRE PROJET IMMOBILIER

Vous rêvez de changer de logement ?



C'est vraiment le moment d'appeler notre conseiller CRÉSERFI!

Le Groupe CSF vous accompagne sur toutes les étapes de votre projet immobilier

500 € OFFERTS*
POUR VOTRE INSTALLATION.

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU

02 62 20 12 14

(coût d'un appel local)

CRÉSERFI

Société de financement du CSF
Caution / Crédits



Rendez-vous sur

CSF.FR/DOM



*L'Association CSF vous offre 500 € pour votre installation. Offre réservée aux adhérents/cotisants du CSF pour un prêt immobilier principal d'au moins 80 000 € souscrit par l'intermédiaire de CRÉSERFI pour le financement de l'acquisition de votre résidence principale. L'offre ne s'applique que pour un seul prêt par foyer et n'est pas cumulable avec une autre offre bonifiée par CSF Association. L'adhésion et la cotisation à CSF Association doivent être à jour de paiement. Pour bénéficier de cette offre, votre premier rendez-vous avec votre conseiller CRÉSERFI doit avoir lieu entre le 2 janvier et le 31 mars 2021. La 1ère demande de financement remise par votre conseiller CRÉSERFI concernant le financement de ce projet doit être signée sur cette même période du 2 janvier au 31 mars 2021.

Seront remboursés les 80 premiers dossiers éligibles comprenant une copie de l'attestation de l'acte de vente réalisée chez le notaire datée et signée par ce dernier et un RIB d'un compte actif à la date du remboursement. Pour cela, après le passage chez le notaire, vous pourrez déposer ces pièces sous votre espace adhérent « mon compte » accessible sur le site www.csf.fr dans la rubrique « Prêt immobilier : offre spéciale 500 € offerts ». Cette rubrique sera accessible entre le 1er mars 2021 et le 1er septembre 2021. Le remboursement sera effectué par virement fin septembre 2021. Pour créer votre compte, il suffit de cliquer en haut à droite sur l'icône « NOUVEAU MON COMPTE » sur www.csf.fr, puis sur « Je crée mon compte » et de remplir les champs demandés.

CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.oriass.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris) et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers. Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI et de ses partenaires prêteurs, après étude de leur situation financière. Les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : Caisse d'Épargne et de Prévoyance Provence Alpes Corse (Banque coopérative - SA à directeur et conseil d'orientation et de surveillance régie par les art. L512.85 et suivants du code monétaire et financier, au capital de 1 100 000 000 € - 775 559 404 RCS Marseille) - siège social : Place Estrangin Pastre - 13006 Marseille - Intermédiaire en assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 180 (www.oriass.fr) ; Sofider - Société anonyme au capital de 40 000 000 € - Siège social : 3 rue Labourdonnais BP 867 97400 Saint Denis - RCS de Saint Denis 314 539 347 - Courtier en assurance N° ORIAS : 07 036 302 (www.oriass.fr) ; BRED Banque Populaire, SA coopérative de Banque Populaire, capital de 1 176 070 192,80 € - 552 091 795 RCS - siège social : 18, quai de la Râpée, Paris 12 - Intermédiaires en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 003 608 (www.oriass.fr) - BFCOI (Société anonyme au capital de 16 666 800 €) - siège social : 58 rue Alexis de Villeneuve - CS 21013 - 97404 Saint-Denis Cedex - RCS Saint Denis sous le n°330 176 470 - Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS n° 07 030 515 (www.oriass.fr) ; Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion (Société Coopérative à capital variable - siège social : Parc Jean de Cambiaire 97462 Saint Denis Cedex - RCS Saint-Denis 312 617 046 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 120 (www.oriass.fr)). La liste complète des partenaires est consultable sur www.csf.fr.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr). Et pour plus d'avantages, optez pour les services C'Plus (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).



IMPRIM'VERT®

A3D72101 - Agence Mister Bing Bang - Illustrations Régis Falier - Préservons notre environnement, recyclez ce document après utilisation.